

SOMMAIRE :

Nomination.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT;

VU :

LE CONTROLEUR FINANCIER,


C. MIDAHUEN.-

- VU la déclaration du 30 avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mars 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
 - VU l'Ordonnance n°69-5/PR/MEF du 17.2.1969 relative au Statut des Comptables ;
 - VU le Décret n°69-47/PR/MEF du 17.2.1969 portant organisation des Services du Trésor de la République du Dahomey ;
 - VU le Décret n°69-48/PR/MEF du 17.2.1969 astreignant les Comptables Publics à la prestation de serment et à la constitution d'un cautionnement ;
 - VU le Décret n°69-49/PR/MEF du 17.2.1969 portant régime indemnitaire des Comptables et Agents de poursuites ;
 - VU le Décret n°69-50/PR/MEF du 17.2.1969 portant classement des Postes Comptables subordonnés du Trésor National ;
 - VU la Loi n°59-21/ALD du 31.8.1959 portant Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
 - VU le Décret n°62-47/PR/MEF du 2.2.1962 portant Statuts particuliers des Corps des Personnels du Trésor National ;
- SUR la proposition du Ministre des Finances,

 E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur DJOSSOU François, agent de recouvrement de 2° classe 2° échelon, précédemment Caissier Principal à la Trésorerie Générale à Cotonou ; est nommé Percepteur à Aplahoué.

.../...

ARTICLE 2.- Monsieur VINOUE Sévéra Damien, agent de recouvrement de 2° classe 1er échelon, précédemment Caissier à la Recette Principale des Finances à Porto-Novo, est nommé Percepteur à Kandi, en remplacement de M. ALI YERIMA Issakou.

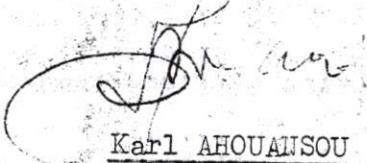
ARTICLE 3.- Le montant et le mode de réalisation des cautionnements des intéressés seront fixés ultérieurement.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui a effet pour compter du 1er Août 1970, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 17 Septembre 1970

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre des Postes
et Télécommunications,
chargé de l'intérim,


Karl AHOUANSO


Hubert M A G A.-

AMPLIATIONS :

- PR. 4 - CS 6 - CES 5 - MF 4 -
- Ministères 10 - HC.3 - SGG 4.-
- Trésor 6 - DB 4 - CF - DC - 4 -
- DI 8 - DAI 4 - Préf. Mono-Borgou 2 -
- Intéressés 2 - DP 4 - IGF 2 - SGPR 1 -
- IAA-Gde Chanc.- DCCT- DN - 4 -
- DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - S/Préfect.
- Aplajoué et Kandi 2 - JORD 1.-
- DFP + s/dtions 6